
Pétition de la commune de Breuvannes (Haute-Marne) annonçant ses dons patriotiques en argenterie des églises et demandant à rétablir dans leurs fonctions plusieurs fonctionnaires destitués, lors de la séance du 9 ventôse an II (27 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Pétition de la commune de Breuvannes (Haute-Marne) annonçant ses dons patriotiques en argenterie des églises et demandant à rétablir dans leurs fonctions plusieurs fonctionnaires destitués, lors de la séance du 9 ventôse an II (27 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 530;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32697_t1_0530_0000_7

Fichier pdf généré le 15/05/2023

républicanisme, vient vous témoigner sa reconnaissance, pour tous les bienfaits que vous avez procurés au peuple français. Vous avez anéanti tous les abus, toutes les tyrannies, toutes les superstitions sous lesquelles le peuple étoit abruti depuis tant de siècles. Mettez le comble à vos bienfaits en organisant l'instruction publique, en détruisant les intrigans, les ultra-révolutionnaires; qui sous le manteau du patriotisme ont tant fait des ennemis à la Révolution, payés sans doute par Pitt et Cobourg; car jamais dans nos environs, il n'auroit été question de fédéralisme, sans les prétextes dont se sont servi les hypocrites et perfides Marseillois pour égarer les gens attachés au respect des propriétés, en leur insinuant que la sans-culotterie n'étoit que l'art de s'approprier le bien des autres.

Nous vous indiquons cette cause des maux de la patrie, pour l'éloigner à jamais du territoire de la République dont la bonne foi, la générosité, la probité et toutes les vertus sociales doivent être la base.

Nous voyons avec plaisir que le glaive de la loi ne s'appesantit pas moins sur les conspirateurs, que sur les pervers qui fraudent les fournitures faites à nos armées. Nous espérons qu'un tems viendra où la loi sévira contre toutes les infractions de la justice. Travaillez en attendant à épurer les mœurs; que l'amour de la Patrie domine sur tous les intérêts particuliers; que la vertu et la justice soient dorénavant sans cesse à l'ordre du jour, comme la punition des tyrans qui en sont les ennemis. Vous avez opéré tant de merveilles qu'il ne sera pas difficile à la Ste Montagne de faire encore cette révolution dans nos mœurs, et avec le succès constant de nos armes, la République sera stable et éternelle surtout si, comme tout le peuple français vous en prie, vous restez à vos postes jusqu'à la paix. Nous joignons notre prière à celle de tous les Français pour vous inviter à rester à la place, que vous méritez à tant de titres, jusqu'à ce que toutes les espèces de tempêtes soient calmées et que tous les ennemis de la République et de la vertu soient anéantis.

Nous sommes fraternellement les membres composant la Société populaire et républicaine de St Saturnin. »

BOURGUE (*présid.*), BONNEFOIS (*vice-présid.*),
L. MIFFRE (*secrét.*), MAUVIZOT (*secrét.*).

30

Les administrateurs du département de l'Eure annoncent qu'ils envoient 38 marcs 3 onces 4 gros d'argenterie d'église, qu'ils pensent avoir été amassées par les fauteurs fédéralistes; ils ont aussi trouvé une pièce d'eau-de-vie, qui étoit destinée à donner du courage aux défenseurs de ce système liberticide; ils demandent ce qu'ils doivent faire de cette tonne de liqueur.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi à l'administration des domaines nationaux (1).

(1) P.V., XXXII, 300. B^{tn}, 10 vent. et 18 vent. (1^{er} suppl^t); J. univ., n^o 1559.

31

Les membres du conseil général et du comité de surveillance de la commune de Brevannes, district de Bourmont, département de la Haute-Marne (1), écrivent à la Convention qu'ils viennent de déposer au directoire de leur district 51 marcs 7 onces d'argent, plus, 18 marcs 1 once d'argent, deux cloches et plusieurs autres objets. Ils applaudissent aux travaux de la Convention. Plusieurs fonctionnaires publics, destitués par les représentants du peuple, demandent, à la suite de cette adresse, à être rendus à leurs fonctions.

Mention honorable, insertion au bulletin de l'adresse, et renvoi de la pétition au comité de sûreté générale (2).

32

La société populaire de Vézelize, département de la Meurthe, invite la Convention à rester à son poste pour continuer ses travaux; elle annonce un envoi de 100 liv. de charpie au département.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Vézelize, 9 pluv. II] (4)

« Représentants,

Tandis que les soldats de la liberté volent de victoire en victoire, les citoyennes de cette commune ne pouvant partager leurs dangers, désirant alléger leurs maux, s'occupent d'un genre de travail propre à fermer leurs blessures; déjà cent deux livres de charpie, sortis de leurs mains, viennent d'être envoyés au département; cette légère offrande, qui n'est que prélude, sera bientôt suivie de plusieurs autres de différentes espèces; la société s'occupe en ce moment à les recueillir, sitôt qu'elles seront prêtes à partir pour leurs destinations, son premier devoir sera d'en instruire la Convention.

C'est à toi! Montagne sainte, que nous sommes redevables de tous ces dons patriotiques, c'est à ton exemple que les Français sont parvenus à ce degré de hauteur qui caractérise le vrai Républicain: Continue donc tes glorieux travaux, achève ton sublime ouvrage et n'abandonne ton poste qu'après que, du haut de ton rocher, tu auras terrassé tous les tyrans de l'univers. S. et F. ».

COLLIN (*présid.*), LACHASSE (*secrét.*), J. SALLE.

33

La société populaire et républicaine de Laon félicite la Convention sur le décret par lequel elle a rendu la liberté aux hommes de couleur,

(1) Il s'agit de Breuvanne, cant. de Bourmont (Hte-Marne) et non (Hte-Vienne).

(2) P.V., XXXII, 300.

(3) P.V., XXXII, 300. B^{tn}, 9 vent. (suppl^t); J. univ., n^o 1559.

(4) C 293, pl. 964, p. 5.